N° 311 du 28.1.2004

MC BAT
Société à responsabilité limitée au capital de 11 400 euros
Siège social : ZA Belle place rue Bunsen 85000 LA ROCHE SUR YON
RCS LA ROCHE SUR YON 437 536 600

ORIGINAL

Cession de parts

ENTRE :

- **Monsieur FIEVRE Laurent**, gérant de société,
 Né le 5 novembre 1966 à MAULEON (Deux Sèvres)
 Demeurant à SAINT FULGENT (Vendée) – Impasse du Sacré Cœur,

 Marié avec Madame BERTAUDEAU Cécile Monique Geneviève sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée en la mairie de ST FULGENT (Vendée) le 26 mars 1994,
 Régime non modifié depuis,
 De nationalité française.

Ci-après dénommé le cédant

ET

- **La société RBF Holding**

SARL au capital de 2 000 euros
Siège social : ZA Belle Place - rue Bunsen 85000 LA ROCHE SUR YON
Immatriculée au RCS DE LA ROCHE SUR YON sous le numéro 451 519 763

Représentée par son gérant, Monsieur Fabrice ROUSSEAU.

ci-après dénommée « la cessionnaire »

Enregistré à : RECETTE DIVISIONNAIRE DE LA ROCHE SUR YON NORD
Le 23/01/2004 Bordereau n°2004/86 Case n°8 Ext 369
Enregistrement : 2 764 €
Timbre : 90 €
Total liquidé : deux mille huit cent cinquante-quatre euros
Montant reçu : deux mille huit cent cinquante-quatre euros
Le Contrôleur

CB FR AL

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

La société MC BAT est une SARL au capital de 11 400 € réparti en 114 parts de 100 euros chacune.

Elle a été constituée par acte sous seing privé à LA FERRIERE le 13 avril 2001 enregistré le 17 avril 2001 à la Recette des impôts de LA ROCHE SUR YON SUD folio 52 bordereau 126/1 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 437 536 600 le 25 avril 2001.

Son capital est détenu :

- par Monsieur Fabrice ROUSSEAU à concurrence de 51 parts,
- par Monsieur Stéphane LACROIX à concurrence de 12 parts,
- par Monsieur Laurent FIEVRE à concurrence de 51 parts.

Activité sociale : entreprise de maçonnerie ; couverture, tous travaux de gros œuvres en bâtiment.
Durée : 99 ans à compter du 25 avril 2001.

Date de clôture de l'exercice social : 31 mars

Gérance : Monsieur Fabrice ROUSSEAU

Dernier exercice clos : 31 mars 2003

Dernière approbation des comptes sociaux : assemblée générale ordinaire annuelle du 25 juillet 2003 qui a affecté au compte autres réserves le résultat de l'exercice bénéficiaire à hauteur de 63 387 € et donné quitus à la gérance.

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale du 15 janvier 2004, la collectivité des associés a agréé comme nouvel associé, la société RBF HOLDING, SARL au capital de 2 000 euros, siège social : ZA Belle Place rue Bunsen 85000 LA ROCHE SUR YON, immatriculée au RCS LA ROCHE SUR YON sous le n° 451 519 763, et autorise la présente cession.

Déclaration du cédant

Le cédant déclare :

- qu'il est de nationalité française et est résident française
- qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner,
- que les parts sociales cédés sont libres de tous nantissements et de tous droits quelconques.

CB RC 2 AL

- que son épouse qui lors de la constitution de la société n'avait pas manifesté l'intention d'être personnellement associée tout en réservant expressément ses droits patrimoniaux est d'accord sur les termes et conditions de la présente cession et intervient à l'acte.

Déclaration de la cessionnaire

La cessionnaire déclare :

- qu'elle est de nationalité française et résidente française,
- qu'elle dispose de la pleine capacité juridique d'acquérir.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Cession

Par les présentes, le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit à la cessionnaire qui accepte, les 51 parts sociales de ladite société qui lui appartiennent, numérotées de 1 à 51 avec tous les droits et obligations y attachées.

La cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour. Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à compter de ce jour et aura seule droit aux résultats de l'exercice en cours ouvert le ler avril 2003.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et actes qui ont pu les modifier.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 1 330,90 € par part cédée, soit un prix total de 67 875.90 € que le cédant reconnaît avoir reçu de la cessionnaire ce jour-même par chèque de banque émis par le CIO et dont il lui consent bonne et valable quittance.

Cautionnement donnés par le cédant au profit de la SARL MC BAT

Le cédant a accordé sa caution personnelle et solidaire en garantie des dettes et obligations suivantes :

- emprunts :

CRCAM n° 7000216281 montant initial 36 000 € fin de l'emprunt 5/09/2007
CRCAM n° 83381619802 montant initial 114 336.76 € fin de l'emprunt 28/05/2008

CB FQ AL

- Leasings inscrits au Greffe du Tribunal de Commerce :

		Date	N°
TOFINSO	mini pelle	15.10.2001	39179
BNP PARIBAS LEASE GROUP	Renault Mascott	04/10/2001	38899
DIAC	Renault Clio	03/04/2002	43528
BAIL OUEST	Grue Potain HD 40 A	05/03/2002	42748
FINANCE ET GESTION	chariot télescopique JCB	22/08/2002	47188

Les établissements financiers en cause ont totalement et définitivement déchargé de ces engagements le cédant ainsi qu'il ressort des courriers et attestation qui lui sont remis ce jour.

En outre, dans le cas où postérieurement à la présente cession viendraient à se révéler des sûretés prises en garantie d'obligations de la SARL MC BAT dont les parts sont cédées, et qui auraient été données par le cédant, l'acquéreur s'oblige, quelle que soit la date de cette révélation, à libérer les garants de leurs engagements et à les décharger intégralement de leurs conséquences.

Renonciation à garanties

La cessionnaire renonce expressément à demander toute garantie conventionnelle d'actif et de passif et/ou de bilan destinée à couvrir des risques issus des opérations de gestion antérieures à la date de la présente cession.

Cette dispense est accordée en considération de la situation personnelle du gérant de la société acquéreur, Monsieur Fabrice ROUSSEAU qui, en sa qualité de gérant et d'associé de MC BAT, déclare avoir une parfaite connaissance de la consistance des actifs et passifs de MC BAT.

Monsieur Fabrice ROUSSEAU reconnaît que son attention a été spécialement attirée, notamment par le rédacteur de la convention, sur la portée de cette stipulation non usuelle.

Engagement spécifique

Monsieur Fabrice ROUSSEAU en sa qualité de gérant de MC BAT et de gérant de la société acquéreur, s'engage à faire disparaître de tout document, de tout panneau de chantiers , de toute publicité sur engins ou autres, le signe distinctif des « lauriers » qui appartient exclusivement à la société ASA TP.

Signification – Dépôt

La présente cession sera signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la Gérance d'une attestation de ce dépôt.

CB FA AL

Déclarations fiscales

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que les parts sociales cédées représentent des apports en numéraire. Il déclare également que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Formalités – Pouvoirs

La présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires au Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHE SUR YON.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux des présentes en vue de rendre la cession ci-dessus opposable à la société et aux tiers.

Frais

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait le 15 janvier 2004
A LA ROCHE SUR YON
En 6 originaux (un pour chaque partie, un pour l'enregistrement et deux pour le dépôt au Greffe du Tribunal)

Le cédant
Monsieur Laurent FIEVRE

son épouse commune en biens
Madame Cécile BERTAUDEAU

La cessionnaire
La société RBF HOLDING
Représentée par Mr Fabrice ROUSSEAU

F2 CB